

Description de fonction de l'ICANE

1 Intitulé de la fonction

Infirmier chargé de l'accompagnement des nouveaux engagés

2 Département/Service

L'ICANE est attaché au Département des Soins.

3 Structure organisationnelle

3.1 Liens hiérarchiques

Il dépend directement de la Direction du Département des Soins pour le contenu et l'organisation de son travail ainsi que pour son fonctionnement.

Il n'a pas de pouvoir hiérarchique sur le personnel.

3.2 Liens fonctionnels

Il collabore étroitement avec :

- La Directrice du Département des Soins
- Les infirmiers chefs de service
- Les chefs d'unité
- Les unités de soins hospitalières et MSP

4 Résumé de la fonction

L'ICANE participe à la stratégie d'intégration des nouveaux engagés et des étudiants au sein du CP Saint-Bernard. Il est chargé de :

- Accueillir et encadrer les nouveaux collaborateurs infirmiers.
- Organiser les stages dans l'institution.
- Participer à l'optimisation de la politique relative à l'entrée en service et à l'encadrement des nouveaux collaborateurs infirmiers et stagiaires.

4.1 Description des tâches principales

Accueillir et encadrer les nouveaux collaborateurs infirmiers.

- Accueillir les nouveaux collaborateurs infirmiers lors de leur première journée de travail dans l'institution.
- Les informer du fonctionnement de l'institution et des procédures générales.
- Organiser les affaires pratiques relatives à l'entrée en service des nouveaux collaborateurs (uniformes, badge de pointage, etc.).

- Se concerter à intervalles réguliers avec les nouveaux infirmiers au sujet de leur intégration.
- Se concerter à intervalles réguliers avec l'infirmier en chef de l'unité concernée au sujet de l'intégration et du fonctionnement du nouveau collaborateur infirmier.

4.2 Organiser les stages dans l'institution.

- Se concerter avec les infirmiers en chef au sujet des besoins des différentes unités pour l'entrée en service des stagiaires.
- Se concerter au sujet de l'entrée en service des stagiaires avec les différentes écoles.
- Établir le planning et les horaires des stagiaires et adapter les plannings existants.
- Accueillir les stagiaires dans l'institution et leur donner des explications concernant le fonctionnement de l'institution.
- Soutenir l'infirmier en chef pour l'encadrement des stagiaires, l'exécution des tâches administratives liées (ex : compléter un rapport de stage) et la recherche de solutions en cas de problèmes.
- Rassembler les rapports d'évaluation des stages et en discuter avec les écoles.

4.3 Participer à l'optimisation de la politique relative à l'entrée en service et à l'encadrement des nouveaux collaborateurs infirmiers et stagiaires.

- Évaluer la qualité de l'entrée en service des nouveaux collaborateurs infirmiers dans l'institution en récoltant des informations à ce sujet auprès des collaborateurs infirmiers et des unités concernées.
- Participer aux réunions multidisciplinaires pour l'amélioration de l'entrée en service et de l'encadrement du nouveau collaborateur et pour le développement de directives à ce sujet.
- Formuler à la Direction des propositions d'améliorations pour l'entrée en service et l'encadrement des nouveaux collaborateurs infirmiers.
- Implémenter les propositions d'amélioration selon les directives de la Direction.
- Expliquer les décisions de la Direction aux collaborateurs infirmiers des unités et établir les procédures et directives pour implémenter ces décisions dans les diverses unités.

5 Référentiel de compétences

5.1 Savoir

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction
- Connaître le secteur de la santé mentale, les troubles d'ordre psychiatrique.
- Disposer d'un sens clinique.
- Connaître la réalité du travail de terrain, la pratique clinique.
- Connaître les outils informatiques et certains outils statistiques.
- Connaître le monde académique.

5.2 Savoir- faire

- Etre capable de recourir à une communication adaptée et adéquate en fonction de ses interlocuteurs.
- Etre capable de susciter, solliciter, écouter et prendre en compte l'avis des intervenants (Direction et acteurs du terrain).
- Disposer de bonnes capacités rédactionnelles et faire preuve d'aisance dans la prise de parole en public.
- Disposer de bonnes capacités d'organisation et d'animation de groupes de travail/réunions.
- Etre capable d'analyser des évènements en tenant compte de l'ensemble des facteurs intervenants.
- Etre capable d'analyser des textes de loi, des arrêtés ministériels, des conventions et d'en extraire les points forts.
- Savoir faire preuve de proactivité, d'organisation, de rigueur.
- Savoir discerner ce qui est de l'ordre du prioritaire et de l'essentiel.
- Savoir fédérer autour d'un projet et travailler avec les préoccupations suscitées par le projet.

5.3 Savoir- être

- Savoir faire preuve de dynamisme, de flexibilité, d'optimisme et de convivialité.
- Etre soucieux de la concertation entre intervenants.
- Etre respectueux et loyal (vis-à-vis de l'organisation, des intervenants, des patients, ...).
- Savoir faire preuve de discrétion.
- Faire preuve d'ouverture d'esprit.
- Etre capable de collaborer avec une diversité d'intervenants.
- Etre capable de tenir compte dans ses actions de la culture institutionnelle.
- Etre capable d'animer et de dynamiser un groupe.
- Etre capable de travailler et de concilier des projets à la fois topdown et bottom-up.

5.4 Savoir devenir

- Être disposé à se remettre en question et avoir le sens de l'autocritique.
- Avoir la volonté de continuer à se former et développer ses compétences.

6 Profil de fonction

6.1 Formation (s) de base

INDISPENSABLE (S)	SOUHAITEE(S) (pas nécessaires(s) mais qui constitue(nt) un atout)
Graduat/Baccalauréat en soins infirmiers	

6.2 Formation(s) complémentaire(s)

INDISPENSABLE (S)	SOUHAITEE (S) (pas nécessaire(s) mais qui constitue(nt) un atout)
	TPP santé mentale et psychiatrie CAP Ecole des cadres

6.3 Expérience requise

- 10 ans d'expérience dans la fonction d'infirmier dans une unité de soins
- Expérience du monde de la santé mentale et de la psychiatrie
- Travail sur écran informatique indispensable à la fonction

7 Circonstances de travail

- **Horaires** : temps de travail encore à déterminer (min ½ tps et max temps plein)
- **Salaire de base** : conforme au barème, à la législation et aux conventions collectives de travail en vigueur
- **Avantages possibles** : RC, ticket restaurant, plan de formation continue

Cette description de fonction n'est pas exhaustive. Elle revêt un caractère évolutif et est donc sujette à des actualisations au fil du temps.

Date de la dernière certification par le Conseil de direction :